

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2026

VISANT À AMÉLIORER LES MOYENS D'ACTION DE L'AGENCE DE GESTION ET DE RECOUVREMENT DES AVOIRS SAISIS ET CONFISQUÉS ET À FACILITER L'EXERCICE DES MISSIONS D'EXPERT JUDICIAIRE - (N° 2349)

Adopté

N° CL2

AMENDEMENT

présenté par
M. Breton, Mme Bonnivard et M. Hetzel

ARTICLE 6

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« cent quatre-vingts »

le mot :

« soixante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de repli.